

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

### TARIFS DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE LOISIRS CALUIRE JEUNES

#### **Le Maire de Caluire et Cuire,**

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de fixer, dans les limites que le Conseil détermine, les tarifs des droits prévus au profit de la Commune n'ayant pas un caractère fiscal ;

**VU** la délibération n° D2026\_005 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2024\_058 du 24 juin 2024 modifiant les tarifs applicables au centre de loisirs Caluire Jeunes ;

**VU** l'arrêté municipal du 21 mai 2025 fixant les tarifs du centre de loisirs Caluire Jeunes au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

**VU** la délibération n° D2025\_130 du Conseil Municipal du 15 décembre 2025, autorisant le Maire à augmenter les tarifs des services publics communaux n'ayant pas un caractère fiscal selon un coefficient d'augmentation appliqué aux tarifs 2025 de 1,017 avec un ajustement des arrondis éventuels compris entre 1 et 1,05 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de déterminer les tarifs applicables aux activités du centre de loisirs Caluire Jeunes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1**

Les catégories des activités du centre de loisirs Caluire jeunes sont définies en annexe.

## ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Caluire et Cuire et Madame la Trésorière de Caluire et Cuire, comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## ARTICLE 3

Les tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

## ARTICLE 4

Les recettes correspondantes seront imputées au compte nature 70632.

## ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'État dans le Département et publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

À CALUIRE ET CUIRE

Le 08 JUIN 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bastien Joint", is written over the seal and extends to the right.

**Bastien JOINT**

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon

## ANNEXE

### Tarifs applicables à Caluire Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026

Catégorie		Tarif	Tarif plancher	Tarif plafond
<b>Tarif à la journée accueil de loisirs sans repas (mercredi et vacances scolaires)</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,77 % + part fixe de 3,19 €	6,30 €	26,48 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,97 % + part fixe de 3,93 €	7,79 €	32,87 €
<b>Tarif à la demi-journée accueil de loisirs (mercredi après-midi)</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,39 % + part fixe de 1,60 €	3,14 €	13,24 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	Quotient familial CAF X taux d'effort de 0,48 % + part fixe de 1,95 €	3,90 €	16,43 €
<b>Séjour été</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Tarif de journée d'accueil de loisirs selon QF + forfait de 22 €/jour	28,30 €	48,48 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire		29,79 €	54,87 €
<b>Séjour hiver</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	Tarif de journée d'accueil de loisirs selon QF + forfait de 52 €/jour	58,30 €	78,48 €
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire		59,79 €	84,87 €
<b>Ateliers thématiques</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	56 € / trimestre	Tarif forfaitaire	
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	67 € / trimestre	Tarif forfaitaire	
<b>Chantier loisirs</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	12,00 €	Tarif forfaitaire	
<b>Garderie matin ou soir</b>	Enfant ou jeune domicilié à Caluire et Cuire	1,10 €	Tarif forfaitaire	
	Enfant ou jeune non domicilié à Caluire et Cuire	1,60 €	Tarif forfaitaire	